

PERMIS UNIQUE

AVIS Recours – Décision du Ministre

Le collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis unique sollicité par la société Eneco Wind Belgium s.a., ayant son siège à 1300 WAVRE, chaussée de Huy, n°120 A pour la construction et l'exploitation d'un parc de trois éoliennes à Eghezée et Gembloux, la construction d'une cabine de tête, ses aménagements et pose de câbles et la démolition des bâtiments de l'ULModrome de Liernu, aux lieux-dits Chemin du Roi,

a fait l'objet d'une décision du Ministre dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis unique est **REFUSÉ**.

Toute personne intéressée peut consulter la décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Eghezée Route de Gembloux, 43 5310 EGHEZEE
Quand ?	Du 31 décembre 2021 au 20 janvier 2022. Chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h00 à 16h00. Et le samedi matin de 10h00 à 12h00.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Mme Géraldine WILLEMS du service environnement
Téléphone	081/810.144
Mél.	Environnement@eghezee.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D. 10 à D. 20-18 et R. 17 du livre 1er du code de l'environnement.

Fait à Eghezée, le 30 décembre 2021.

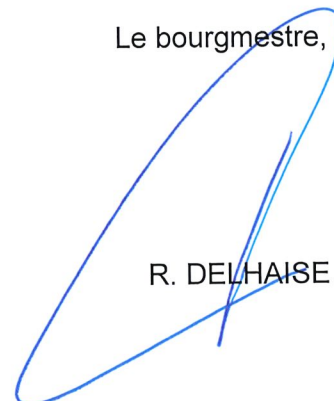
La directrice générale,



A. BLAISE



Le bourgmestre,



R. DELHAISE